



PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE  
PRÉFET DE LA MARNE

N°21 – 2013 – EP - SAGE

**ARRETÉ**  
**prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative**  
**au projet de schéma d'aménagement et de gestion des**  
**eaux Aisne Vesle Suipe**

Le préfet de la région  
Champagne-Ardenne  
Préfet du département de la Marne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet du département  
des Ardennes  
Chevalier de l'ordre National  
du Mérite  
Chevalier des Palmes Académiques

Le préfet du département  
de l'Aisne  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-6, R. 212-40, L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-27 ;

Vu le décret n°2011-2021 du 29 décembre 2011 déterminant la liste des projets, plans et programmes devant faire l'objet d'une communication au public par voie électronique dans le cadre de l'expérimentation prévue au II de l'article L. 123-10 du code de l'environnement ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de M. Michel GUILLOT, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne,

Vu le décret du 13 janvier 2011 portant nomination de M. Pierre N'GAHANE en qualité de Préfet des Ardennes,

Vu le décret du 4 juin 2009 portant nomination de M. Pierre BAYLE en qualité de Préfet de l'Aisne,

Vu l'arrêté préfectoral DS-21 du 29 juin 2012 portant délégation de signature en matière d'administration générale et de marchés publics à M. Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, directeur départemental des territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral 2012/625 du 2 novembre 2012 portant délégation de signature à Mme Maryse LAUNOIS, directrice départementale des territoires des Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2012 portant délégation de signature à M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires de l'Aisne,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 16 janvier 2004 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Aisne Vesle Suipe et désignant le préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet du département de la Marne, préfet coordonnateur pour ce SAGE ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 36-2012-CLE en date du 23 août 2012 relatif à la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Aisne Vesle Suipe ;

Vu la décision de la commission locale de l'eau du SAGE Aisne Vesle Suipe du 30 mai 2012 adoptant le projet de SAGE ;

Vu les documents annexés à cette décision ;

Vu l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, en date du 26 décembre 2012 ;

Vu le courrier en date du 15 novembre 2012 par lequel la Présidente de la commission locale de l'eau du SAGE Aisne Vesle Suipe sollicite le préfet de la Marne pour la mise à l'enquête publique du projet de SAGE Aisne Vesle Suipe ;

Vu la décision n° E12000261/51 en date du 8 janvier 2013 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Châlons en Champagne désignant la commission d'enquête dans le cadre du projet de SAGE Aisne Vesle Suipe ;

Considérant que la consultation préalable des services, des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin s'est déroulée selon les dispositions des articles L. 212-6 et R. 212-39 du code de l'environnement ;

Considérant que le dossier d'enquête est constitué conformément aux dispositions des articles R. 212-40 et L. 212-6 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Messieurs les directeurs départementaux des territoires de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne,

#### ARRESENT

Article 1<sup>er</sup> : Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Aisne Vesle Suipe, adopté par la commission locale de l'eau (CLE) est soumis à enquête publique préalable à son approbation conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement.

Cette enquête concerne les 277 communes du périmètre du SAGE dont la liste est annexée au présent arrêté.

L'enquête publique est ouverte et organisée par le préfet de la Marne, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE.

Article 2 : A cet effet, un dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé pendant trente-trois jours à la mairie de Reims (51), désignée comme siège de l'enquête publique, où chacun pourra en prendre connaissance du 4 mars 2013 au 5 avril 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Par ailleurs, un dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé dans six autres communes Braine (02), Maizy (02), Neufchatel sur Aisne (02), Savigny sur Ardres (51), La Chappe (51) et Hauviné (08) où chacun pourra en prendre connaissance du 4 mars 2013 au 5 avril 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

En outre, le dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera téléchargeable du 4 mars au 5 avril 2013 inclus sur le lien suivant : <http://www.siabave.fr/cellule-sage/enquete-publique.html>

Les intéressés pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur un des registres à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans les mairies de Corbeny (02), Braine (02), Maizy (02), Neufchatel sur Aisne (02), Bazancourt (51), Serriers (51) et Saint Hilaire le Grand (51), Savigny sur Ardres (51), La Cheppe (51) et Hauviné (08) ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance au siège de l'enquête publique (mairie de Reims), au président de la commission d'enquête qui les insérera et les annexera audit registre
- par voie électronique à : [ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr)

**Article 3** : Une commission d'enquête est constituée. Elle est composée de :

**Trois commissaires enquêteurs titulaires :**

- Monsieur Christian TREVET, officier préventionniste de sapeurs-pompiers professionnels, domicilié 20, rue Arlette REMIA-- 51100 Reims est désigné comme président de la commission d'enquête,
- Monsieur Philippe KLEIN, receveur principal des impôts, domicilié 48, rue du Mont D'or 51530 Moussy,
- Madame Denise LECOCQ, cadre A de la fonction publique, domiciliée 8, rue Sainte-Claire 02820 Saint Erme Outre et Ramecourt.

En cas d'empêchement de M. Christian TREVET, la présidence de la commission sera assurée par M. Philippe KLEIN.

**Deux commissaires enquêteurs suppléants :**

- Monsieur Jean-Pierre DESPLANQUES, technicien géomètre, domicilié 25, rue Pasteur 51220 Brimont,
- Monsieur Daniel HENON, responsable de la qualité et du service rendu ainsi que la gestion des situations conflictuelles, domicilié 8, rue des écoles 02840 Athies sous Laon

Ces deux commissaires enquêteurs remplaceront le ou les titulaires en cas d'empêchement de ces derniers et exerceront alors leurs fonctions jusqu'au terme de la procédure.

**Article 4** : Un membre de la commission d'enquête sera présent dans chacun des lieux ci-dessous énoncés aux dates suivantes :

Communes	Commissaire enquêteur	dates	heures
BRAINE (02)	Madame Denise LECOCQ	vendredi 5 avril 2013	de 16 h 00 à 18 h 00
MAIZY (02)	Madame Denise LECOCQ	samedi 16 mars 2013	de 9h 00 à 11 h 00
NEUFCHATEL SUR AISNE (02)	Madame Denise LECOCQ	mercredi 6 mars 2013	de 9 h 00 à 11 h 00
		jeudi 21 mars 2013	de 14 h 30 à 16 h 30
HAUVINE (08)	Monsieur Philippe KLEIN	mardi 12 mars 2013 et mardi 19 mars 2013	de 15 h 00 à 17 h 00 de 15 h 00 à 17 h 00
LA CHEPPE (51)	Monsieur Philippe KLEIN	lundi 11 mars 2013 et lundi 18 mars 2013	de 15 h 00 à 17 h 00 de 15 h 00 à 17 h 00
REIMS (51)	Monsieur Christian TREVET	lundi 4 mars 2013 – mardi 26 mars 2013 et vendredi 5 avril 2013	de 8 H 30 à 10 H 30 de 15 h 00 à 17 h 00 de 15 h 00 à 17 h 00
SAVIGNY SUR ARDRES (51)	Monsieur Christian TREVET	mardi 12 mars 2013 et mardi 2 avril 2013	de 10 h 00 à 12 h 00 de 16 h 00 à 18 h 00

**Article 5** : L'enquête publique sera annoncée au moyen d'avis affichés mesurant au moins 42 cm x 59.4 cm (format A2) en son voisinage ainsi qu'en tous lieux où ils pourront être aisément consultés, notamment en mairie des 277 communes citées dans l'annexe jointe par les soins du maire.

Ces avis seront placardés au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête publique, soit avant le **16 février 2013** et pendant toute la durée de celle-ci. Ils porteront en caractères apparents, notamment, la nature des travaux projetés, leur emplacement, les noms des membres de la commission d'enquête et leurs suppléants, ainsi que les jours et heures où peuvent être reçus les observations du public.

L'accomplissement de cette formalité sera certifié par chaque maire concerné.

En outre dans les mêmes conditions et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

L'enquête sera également annoncée dans deux journaux locaux ou régionaux d'annonces légales diffusés dans le département de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci dans les mêmes journaux.

Par ailleurs l'avis d'enquête publique sera publié sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.qualif.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-Loi-sur-l-Eau>

**Article 6** : Les mesures d'information du public, prévues à l'article 5, s'effectueront aux frais du demandeur.

**Article 7** : A l'expiration du délai d'enquête, les registres ainsi que les pièces annexées seront transmis par les maires concernés dans les 24 heures à l'adresse personnelle du président de la commission d'enquête qui les clôturera et les signera. Le président de la commission rencontrera dans les huit jours suivants la réception du dernier registre le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Il invitera alors le responsable du projet à produire ses éventuelles observations dans un délai de 15 jours.

**Article 8** : Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le président de la commission d'enquête renverra le dossier de l'enquête à la direction départementale des territoires de la Marne – Service Environnement Eau Préservation des Ressources – Cellule Politique de l'eau, avec les registres et pièces annexées, le rapport, les conclusions et l'avis motivés, en précisant s'ils sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

**Article 9** : Les Préfets de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes sont les autorités compétentes pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Aisne Vesle Suiippe sur le territoire des 277 communes citées en annexe présentée par la commission locale de l'eau.

Des informations peuvent être demandées auprès de mesdames Béatrice NIVROY et Grimonie BERNARDEAU, animatrices du SAGE au Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du Bassin de la Vesle, 3 rue Arthur Décès à Reims ou à la direction départementale des territoires de la Marne, SEEPR – Cellule Politique de l'eau - 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne cedex.

**Article 10** : Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne ou en mairie des 277 communes citées en annexe et consultable sur le site internet des services de l'État dans la Marne (<http://www.qualif.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-Loi-sur-l-Eau>) pendant un an.

**Article 11** : Les conseils municipaux des 277 communes citées en annexe sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Ces avis ne seront pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit avant le 13 avril 2013.

Article 12 : Madame et messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, Madame et messieurs les directeurs départementaux des territoires de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, Mesdames et messieurs les maires des 277 communes citées en annexe sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à Mesdames et messieurs les sous-préfets de Reims, Châlons en Champagne, Sainte-Ménéhould, Épernay, Laon, Soissons, Château Thierry, Rehel et Vouziers, à Madame la Présidente du tribunal administratif de Châlons en Champagne, au pétitionnaire ainsi qu'au président de la commission d'enquête Monsieur Christian TREVET, aux membres de la commission d'enquête Monsieur Philippe KLEIN et Madame Denise LECOCQ, ainsi qu'à Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES et Daniel HENON, désignés comme suppléants ;

<p>Fait à Châlons en Champagne, le 05 11 2019</p> <p>Pour le préfet de la Marne et par délégation Le directeur départemental des territoires de la Marne</p>  <p>Patrick CAZIN-BOURGUIGNON</p>	<p>Charleville-Mézières, le 05 11 2019</p> <p>Pour le préfet des Ardennes et par délégation La directrice départementale des territoires des Ardennes</p>  <p>Maryse LAUNOIS</p>	<p>Laon, le 05 11 2019</p> <p>Pour le préfet de l'Aisne, et par délégation Le directeur départemental des territoires de l'Aisne,</p>  <p>Pierre-Philippe FLORID</p>
--	---	--



Périmètre des communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne  
Vesle Suipe

NOM	NOM_CANTON
ARCIS-LE-PONSART	Canton de Fismes
AUBERIVE	Canton de Beine-Nauroy
AUBILLY	Canton de Ville-en-Tardenois
AUMENANCOURT	Canton de Bourgogne
BACONNES	Canton de Verzy
BASLIEUX-LES-FISMES	Canton de Fismes
BAZANCOURT	Canton de Bourgogne
BEAUMONT-SUR-VESLE	Canton de Verzy
BEINE-NAUROY	Canton de Beine-Nauroy
BERMERICOURT	Canton de Bourgogne
BERRU	Canton de Beine-Nauroy
BETHENVILLE	Canton de Beine-Nauroy
BETHENY	Canton de Reims 2
BEZANNES	Canton de Reims 5
BLIGNY	Canton de Ville-en-Tardenois
BOUILLY	Canton de Ville-en-Tardenois
BOULEUSE	Canton de Ville-en-Tardenois
BOULT-SUR-SUIPPE	Canton de Bourgogne
BOURGOGNE	Canton de Bourgogne
BOUVANCOURT	Canton de Fismes
BOUY	Canton de Suippes
BRANSCOURT	Canton de Ville-en-Tardenois
BREUIL	Canton de Fismes
BRIMONT	Canton de Bourgogne
BROUILLET	Canton de Ville-en-Tardenois
BUSSY-LE-CHATEAU	Canton de Suippes
CAUREL	Canton de Bourgogne
CAUROY-LES-HERMONVILLE	Canton de Bourgogne
CERNAY-LES-REIMS	Canton de Beine-Nauroy
CHALONS-SUR-VESLE	Canton de Fismes
CHAMBRECY	Canton de Ville-en-Tardenois
CHAMERY	Canton de Verzy
CHAMPFLEURY	Canton de Verzy
CHAMPIGNY	Canton de Reims 8
CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	Canton de Chatillon-sur-Marne
CHAUMUZY	Canton de Ville-en-Tardenois
CHENAY	Canton de Fismes
CHIGNY-LES-ROSES	Canton de Verzy
CORMICY	Canton de Bourgogne
CORMONTREUIL	Canton de Reims 7
COULOMMES-LA-MONTAGNE	Canton de Ville-en-Tardenois
COURCELLES-SAPICOURT	Canton de Ville-en-Tardenois
COURCY	Canton de Bourgogne
COURLANDON	Canton de Fismes
COURMAS	Canton de Ville-en-Tardenois
COURTAGNON	Canton de Chatillon-sur-Marne
COURTISOLS	Canton de Marson
COURVILLE	Canton de Fismes

Périmètre des communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne  
Vesle Suippe

CRUGNY	Canton de Fismes
CUPERLY	Canton de Suippes
DAMPIERRE-AU-TEMPLE	Canton de Suippes
DONTRIEN	Canton de Beine-Nauroy
ECUEIL	Canton de Ville-en-Tardenois
EPOYE	Canton de Beine-Nauroy
FAVEROLLES-ET-COEMY	Canton de Ville-en-Tardenois
FISMES	Canton de Fismes
FRESNES-LES-REIMS	Canton de Bourgogne
GERMIGNY	Canton de Ville-en-Tardenois
GUEUX	Canton de Ville-en-Tardenois
HERMONVILLE	Canton de Fismes
HEUTREGIVILLE	Canton de Bourgogne
HOURGES	Canton de Fismes
ISLES-SUR-SUIPPE	Canton de Bourgogne
JANVRY	Canton de Ville-en-Tardenois
JONCHERY-SUR-SUIPPE	Canton de Suippes
JONCHERY-SUR-VESLE	Canton de Fismes
JOUY-LES-REIMS	Canton de Ville-en-Tardenois
LA CHEPPE	Canton de Suippes
LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	Canton de Ste-Menehould
LAGERY	Canton de Ville-en-Tardenois
LAVANNES	Canton de Bourgogne
L'EPINE	Canton de Marson
LES MESNEUX	Canton de Ville-en-Tardenois
LES PETITES-LOGES	Canton de Verzy
LHERY	Canton de Ville-en-Tardenois
LIVRY-LOUVERCY	Canton de Suippes
LOIVRE	Canton de Bourgogne
LUDES	Canton de Verzy
MAGNEUX	Canton de Fismes
MAILLY-CHAMPAGNE	Canton de Verzy
MARFAUX	Canton de Ville-en-Tardenois
MERFY	Canton de Bourgogne
MERY-PREMECY	Canton de Ville-en-Tardenois
MONTBRE	Canton de Verzy
MONTIGNY-SUR-VESLE	Canton de Fismes
MONT-SUR-COURVILLE	Canton de Fismes
MOURMELON-LE-GRAND	Canton de Suippes
MOURMELON-LE-PETIT	Canton de Suippes
MUIZON	Canton de Ville-en-Tardenois
NANTEUIL-LA-FORET	Canton de Chatillon-sur-Marne
NOGENT-L'ABBESSE	Canton de Beine-Nauroy
ORMES	Canton de Reims 1
PARGNY-LES-REIMS	Canton de Ville-en-Tardenois
PEVY	Canton de Fismes
POILLY	Canton de Ville-en-Tardenois
POIX	Canton de Marson
POMACLE	Canton de Bourgogne

Périmètre des communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne  
Vesle Suipe

PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	Canton de Beine-Nauroy
POUILLON	Canton de Bourgogne
POURCY	Canton de Chatillon-sur-Marne
PROSNES	Canton de Beine-Nauroy
PROUILLY	Canton de Fismes
PRUNAY	Canton de Beine-Nauroy
PUISIEULX	Canton de Verzy
REIMS	Canton de Reims
RILLY-LA-MONTAGNE	Canton de Verzy
ROMAIN	Canton de Fismes
ROMIGNY	Canton de Ville-en-Tardenois
ROSNAY	Canton de Ville-en-Tardenois
SACY	Canton de Ville-en-Tardenois
SAINT-BRICE-COURCELLES	Canton de Reims 8
SAINTE-MARIE-A-PY	Canton de Suippes
SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	Canton de Chalons-en-Champagne 2
SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	Canton de Bourgogne
SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	Canton de Ville-en-Tardenois
SAINT-GILLES	Canton de Fismes
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	Canton de Suippes
SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	Canton de Suippes
SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	Canton de Beine-Nauroy
SAINT-IMOGES	Canton d'Ay
SAINT-LEONARD	Canton de Reims 7
SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	Canton de Beine-Nauroy
SAINT-MASMES	Canton de Beine-Nauroy
SAINT-REMY-SUR-BUSSY	Canton de Givry-en-Argonne
SAINT-SOUPLET-SUR-PY	Canton de Beine-Nauroy
SAINT-THIERRY	Canton de Bourgogne
SARCY	Canton de Ville-en-Tardenois
SAVIGNY-SUR-ARDRES	Canton de Ville-en-Tardenois
SELLES	Canton de Beine-Nauroy
SEPT-SAULX	Canton de Verzy
SERMIERS	Canton de Verzy
SERZY-ET-PRIN	Canton de Ville-en-Tardenois
SILLERY	Canton de Verzy
SOMMEPY-TAHURE	Canton de Ville-sur-Tourbe
SOMME-SUIPPE	Canton de Suippes
SOMME-VESE	Canton de Marson
SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	Canton de Suippes
SUIPPES	Canton de Suippes
TAISSY	Canton de Reims 7
THIL	Canton de Bourgogne
THILLOIS	Canton de Reims 1
TILLOY-ET-BELLAY	Canton de Givry-en-Argonne
TINQUEUX	Canton de Reims 1
TRAMERY	Canton de Ville-en-Tardenois
TRESLON	Canton de Ville-en-Tardenois
TRIGNY	Canton de Fismes

Périmètre des communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne  
Vesle Suippe

TROIS-PUITS	Canton de Reims 7
UNCHAIR	Canton de Fismes
VADENAY	Canton de Suippes
VAL-DE-VESLE	Canton de Verzy
VANDEUIL	Canton de Fismes
VAUDESINCOURT	Canton de Beine-Nauroy
VENTELAY	Canton de Fismes
VERZENAY	Canton de Verzy
VERZY	Canton de Verzy
VILLE-DOMMANGE	Canton de Ville-en-Tardenois
VILLE-EN-TARDENOIS	Canton de Ville-en-Tardenois
VILLERS-ALLERAND	Canton de Verzy
VILLERS-AUX-NOEUDS	Canton de Verzy
VILLERS-FRANQUEUX	Canton de Bourgogne
VILLERS-MARMERY	Canton de Verzy
VRIGNY	Canton de Ville-en-Tardenois
WARMERVILLE	Canton de Bourgogne
WITRY-LES-REIMS	Canton de Bourgogne
AGUILCOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
AIZELLES	Canton de Craonne
AIZY-JOUY	Canton de Vailly-sur-Aisne
AMIFONTAINE	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
ARCY-SAINTE-RESTITUE	Canton de Oulchy-le-Château
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	Canton de Craonne
AUGY	Canton de Braine
BAZOUCHES-SUR-VESLES	Canton de Braine
BEAURIEUX	Canton de Craonne
BERRIEUX	Canton de Craonne
BERRY-AU-BAC	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
BERTRICOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
BLANZY-LES-FISMES	Canton de Braine
BOUFFIGNEREUX	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
BOURG-ET-COMIN	Canton de Craonne
BRAINE	Canton de Braine
BRAYE-EN-LAONNOIS	Canton de Craonne
BRENELLE	Canton de Braine
BRUYS	Canton de Braine
CELLES-SUR-AISNE	Canton de Vailly-sur-Aisne
CERSEUIL	Canton de Braine
CHASSEMY	Canton de Braine
CHAUDARDES	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
CHAVONNE	Canton de Vailly-sur-Aisne
CHERY-CHARTREUVE	Canton de Braine
CIRY-SALSOGNE	Canton de Braine
CONCEVREUX	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
CONDE-SUR-AISNE	Canton de Vailly-sur-Aisne
CONDE-SUR-SUIPPE	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
CORBENY	Canton de Craonne
COULONGES-COHAN	Canton de Fère-en-Tardenois

Périmètre des communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne  
Vesle Suippe

COURCELLES-SUR-VESLES	Canton de Braine
COUVRELLES	Canton de Braine
CRAONNE	Canton de Craonne
CRAONNELLE	Canton de Craonne
CUIRY-HOUSSE	Canton de Oulchy-le-Château
CUIRY-LES-CHAUDARDES	Canton de Craonne
CUISSY-ET-GENY	Canton de Craonne
CYS-LA-COMMUNE	Canton de Braine
DHUIZEL	Canton de Braine
DRAVEGNY	Canton de Fère-en-Tardenois
EVERGNICOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
GERNICOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
GLENNES	Canton de Braine
GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX	Canton de Craonne
GUIGNICOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
GUYENCOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
JOUAIGNES	Canton de Braine
JUMIGNY	Canton de Craonne
JUVINCOURT-ET-DAMARY	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
LESGES	Canton de Braine
LHUYS	Canton de Braine
LIME	Canton de Braine
LONGUEVAL-BARBONVAL	Canton de Braine
LOUPEIGNE	Canton de Fère-en-Tardenois
MAIZY	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
MAREUIL-EN-DOLE	Canton de Fère-en-Tardenois
MENNEVILLE	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
MERVAL	Canton de Braine
MEURIVAL	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
MONT-NOTRE-DAME	Canton de Braine
MONT-SAINT-MARTIN	Canton de Braine
MOULINS	Canton de Craonne
MOUSSY-VERNEUIL	Canton de Craonne
MUSCOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
OEUILLY	Canton de Craonne
ORAINVILLE	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
OSTEL	Canton de Vailly-sur-Aisne
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	Canton de Craonne
PAARS	Canton de Braine
PAISSY	Canton de Craonne
PARGNAN	Canton de Craonne
PERLES	Canton de Braine
PIGNICOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
PONT-ARCY	Canton de Vailly-sur-Aisne
PONTAVERT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
PRESLES-ET-BOVES	Canton de Braine
PROUVAIS	Canton de Neufchatel-sur-Aisne

Périmètre des communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne  
Vesle Suipe

PROVISEUX-ET-PLESNOY	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
QUINCY-SOUS-LE-MONT	Canton de Braine
REVILLON	Canton de Braine
ROUCY	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
SAINT-MARD	Canton de Braine
SAINT-THIBAUT	Canton de Braine
SAINT-THOMAS	Canton de Craonne
SANCY-LES-CHEMINOTS	Canton de Vailly-sur-Aisne
SERVAL	Canton de Braine
SOUPIR	Canton de Vailly-sur-Aisne
TANNIERES	Canton de Braine
VAILLY-SUR-AISNE	Canton de Vailly-sur-Aisne
VARISCOURT	Canton de Neufchatel-sur-Aisne
VASSENY	Canton de Braine
VASSOGNE	Canton de Craonne
VAUXCERE	Canton de Braine
VAUXTIN	Canton de Braine
VENDRESSE-BEAULNE	Canton de Craonne
VIEL-ARCY	Canton de Braine
VILLERS-EN-PRAYERES	Canton de Braine
VILLE-SAVOYE	Canton de Braine
ASFELD	Canton d'Asfeld
AUSSONCE	Canton de Juniville
AVAux	Canton d'Asfeld
BRIENNE-SUR-AISNE	Canton d'Asfeld
CAUROY	Canton de Machault
HAUVINE	Canton de Machault
LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	Canton de Juniville
MENIL-LEPINOIS	Canton de Juniville
SAINT-CLEMENT-A-ARNES	Canton de Machault
SAINT-ETIENNE-A-ARNES	Canton de Machault
SAINT-PIERRE-A-ARNES	Canton de Machault
VIEUX-LES-ASFELD	Canton d'Asfeld